Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 057-834329328-20250618-25_2025-DE

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 25/2025
SÉANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025
Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président
Administrateurs : 19
En fonction : 19
(Convoqués le mardi 10 juin 2025)
Présents : 11
Absents : 8
(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Jean-Luc BOHL	(pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Antoine DORR	(pouvoir donné à Michel DUMONT)
Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Claire ANCEL, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, Frédéric NAVROT	

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE MP2024-08 DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES ET BRANCHEMENTS RUES DE L'ECOLE CENTRALE ET JEAN BURGER A ROZERIEULLES - AVENANT N°1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration sa délibération du 02 octobre 2024 portant attribution du marché MP2024-08 de travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable rue de l'Ecole Centrale et rue Jean Burger à Rozérieulles à la société SOGEA Est BTP pour un montant de 614 674,00 € HT.

L'exécution des travaux a rencontré différents aléas techniques, validés par le représentant du Maître d'Ouvrage, qui conduisent à des modifications mineures du marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le projet d'avenant a été présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui se sont réunis le 18 juin 2025 à 14H00.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 057-834329328-20250618-25_2025-DE

Après présentation du projet d'avenant et avoir entendu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de valider l'avenant n°1 au marché MP2024-08 et d'autoriser la Directrice à le signer.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de la Commande Publique,

VALIDE l'avenant n° 1 au marché MP2024-08,

AUTORISE la Directrice de la Régie à le signer ainsi que toute pièce y afférent.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 18 juin 2025,

Le Président,

RÉGIE DE L'EAU
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.